



Accueil de Loisirs sans hébergement

4 Rue Danton

43750 Vals Près Le Puy

04-71-09-67-66

alshvalsprèslepuy@villeauvergne.org

PROJET PEDAGOGIQUE

« C'est en jouant et seulement en jouant
que l'individu, enfant ou adulte, est capable
d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière »

Donald-Woods Winnicott, Pédiatre et psychiatre, 1896-1971

SOMMAIRE

1. Présentation du centre	P.3
2. Valeurs éducatives	P.4
3. Objectifs	P.5
4. Organisation d'une journée type	P.6
5. Le temps d'accueil	P.7
6. L'alimentation	P.7
7. Les activités	P.8
8. Le sommeil	P.9
9. Projets	P.10
10. Aménagement du centre et participation des enfants	P.11
11. Accueil des Enfants en situation de handicap	P.12
12. Responsabilités de la direction, des animateurs et des familles	P.13

1. Présentation du centre

✚ Le centre de loisirs de Vals est géré par l'association Ville Auvergne depuis Avril 2019.

✚ Le centre de loisirs est animé par une équipe éducative composée

D'un salarié permanent :

- Le directeur : Nicolas Teyssier en CDI,
- Et d'un certains nombres d'animateur en contrat d'engagement éducatif qui varient selon les périodes (mercredi/vacances scolaire/été)

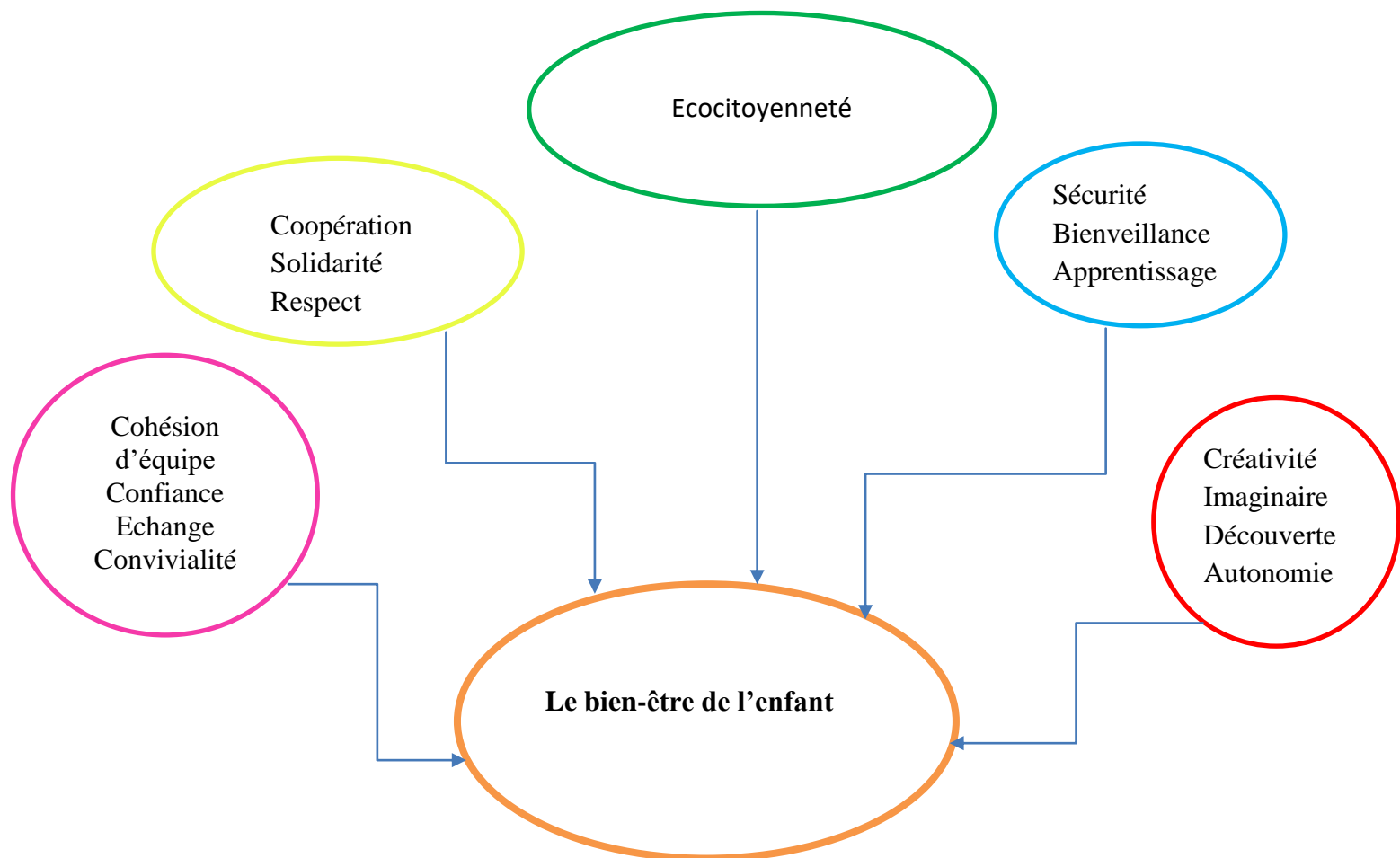
✚ Le centre de loisirs à un agrément pour soixante-treize enfants de 3 à 13 ans.

✚ Le centre de loisirs fonctionne les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Le centre de loisirs accueille les enfants à la journée ou la demi-journée avec ou sans le repas.

Une inscription au préalable est préférable pour pouvoir organiser les journées et accueillir les enfants dans des conditions encore plus idéales.

2. Valeurs éducatives



3. Objectifs

- Créer un climat de confiance avec les enfants et leur famille.
- Favoriser l'esprit de convivialité.
- Etre à l'écoute des besoins et des demandes de l'enfant.

Se respecter les uns les autres.
Expliquer et respecter les règles de vie.
Accepter les différences et les appartenances ou non appartenances de chacun

- Sensibiliser l'enfant à son environnement (faune, flore).
- Favoriser le recyclage de matériel.
- Cuisiner avec des produits frais.

- Assurer une sécurité physique, morale et affective.
- Avoir un regard bienveillant pour l'enfant.

- Favoriser le faire soi-même.
- Développer la créativité et l'imaginaire dans les activités manuelles et dans les jeux.
- Développer l'accès aux cultures.

4. Organisation d'une journée type

7h30-9h00 : Accueil et jeux libres

9h00-9h30 : Collation fournie par le centre

9h30-11h00 : Projet d'activité par groupe d'âges

11h-11h30 : Temps libre

11h30 : Départ à la cantine

11h45-13h30 : Repas

13h30-14h30 : Temps calme (petites activités manuelles)

13h30 -15h La sieste pour les plus petits et ceux qui le souhaitent

14h30-16h30 : Jeux extérieurs ou activités manuelles

16h30-17h : Goûter fourni par le centre

17h00-18h30 : Accueil et jeux libres

5. Le temps d'accueil

✚ Le matin, les parents et les enfants sont accueillis par l'équipe d'animation. Les parents accompagnent et laissent l'enfant à l'animateur. ILS transmettent les informations nécessaires pour le bon déroulement de la journée.

✚ Le soir, les parents viennent chercher leur enfant. L'animateur fait le point sur le déroulement de la journée.

Le temps d'accueil est un moment libre. Les enfants choisissent ce qu'ils veulent faire : poupées, construction, lecture, dessin ...

Plusieurs espaces de jeux sont à leur disposition.

Les animateurs sont présents pour les enfants.

6. L'alimentation

✚ La collation du matin :

Les parents ont la possibilité de fournir une collation aux enfants. Le centre de loisirs ne prend pas en charge le goûter du matin. Cependant les enfants se regroupent par tranches d'âge et prennent un verre d'eau ensemble avant de commencer l'activité.

✚ Le repas :

Les repas sont pris à la cantine de l'école publique de Vals près-le Puy. C'est un moment de plaisir partagé entre les animateurs et les enfants. Nous favorisons une atmosphère calme, sereine et détendue.

Nous ne forçons pas les enfants à manger mais nous les incitons à goûter.

✚ Le goûter :

Dans la mesure du possible, nous cuisinons des pâtisseries avec les enfants.

Nous attachons de l'importance au respect des règles de vie en collectivité et d'hygiène : passage aux toilettes, lavage des mains, commencer et finir le repas ensemble.

7. Les activités

✚ Les mercredis :

Le matin :

Les enfants sont répartis par groupes d'âge.

Différents projets sont proposés aux enfants sur le mercredi d'une période de vacances à l'autre.

Après le repas :

Une activité courte, calme et simple qui permet aux enfants de se poser en début d'après-midi.

L'après-midi :

Les enfants sont répartis sans distinction d'âge.

Un premier groupe joue à l'extérieur si le temps le permet, un deuxième fait une activité manuelle ou culinaire et le troisième est à la sieste.

✚ Pendant les vacances :

Le matin :

Les animateurs proposent et adaptent le projet d'activité en rapport avec le thème du moment. Exemple : sur le thème des indiens : création d'un espace de jeu avec les enfants utilisable au quotidien.

Dans le respect du rythme de l'enfant, différentes pauses sont proposées durant l'activité afin de garder l'attention des enfants.

En fin d'activité, un temps est pris pour le rangement de la salle et du matériel avec les enfants. Ainsi, nous leur apprenons les règles de vie en collectivité et nous favorisons leur autonomie.

Après le repas:

Une activité courte, calme et simple qui permet aux enfants de se poser en début d'après-midi.

L'après-midi :

Elle est consacrée à des jeux sportifs, promenades, grands jeux, parcours de motricité ... afin que les enfants puissent se dépenser physiquement et profiter de l'extérieur.

Les animateurs proposent et organisent au moins un jeu différent chaque jour, les autres sont choisis en concertation avec les enfants.

8. La sieste

La sieste est un moment indispensable pour la récupération physique et nerveuse de l'enfant.

- ✚ Pour favoriser l'endormissement et le respect du sommeil des enfants, la sieste se déroule dans une pièce calme non adjacente des salles d'activité.

✚ Les plus petits peuvent faire la sieste à partir de 13h30.
Les plus grands ont aussi la possibilité d'aller se reposer s'ils en ressentent le besoin.

Les enfants se réveillent progressivement en fonction de leur besoin.

A partir de 15h, nous commençons à lever les enfants qui sont encore en salle de sieste pour qu'ils puissent profiter des activités de l'après-midi.

9. Projets

Les camps

Chaque été, nous organisons 3 mini-séjours par tranches d'âge dans lesquelles les activités proposées sont différentes de celles du quotidien.

Les veillées

Durant chaque période de vacances, nous proposons aux enfants une veillée à thèmes.

En fin de journée, nous préparons le dîner avec les enfants et nous organisons un grand jeu.

Les veillées se terminent vers 22h.

Les inter-centres

Depuis 2013, nous organisons des inter-centres avec l'ALSH de Coubon.

Une synergie entre les structures par le partage d'expériences, les rencontres et la mutualisation des moyens favorise une dynamique de créativité et une réduction des coûts.

Alimentation et Cuisine

Durant les vacances, chaque matin, un groupe d'enfants cuisine les gâteaux pour le goûter de l'après-midi.

En cas de pique-niques, ils sont cuisinés par les enfants avec des produits frais.

Ainsi, les portions sont mieux adaptées aux enfants, identiques pour tous et respectueux de l'équilibre alimentaire.

Par-là, les enfants sont sensibilisés à l'écologie, au développement durable et leur autonomie est développée.

10. Aménagement du centre et participation des enfants

Le centre de loisirs est disposé de façon le plus fonctionnel possible pour les enfants et de manière à faciliter l'autonomie des plus jeunes.

Il est aménagé de la manière suivante :

- ✚ **Une salle d'accueil** où différents espaces sont aménagés : coin poupée, construction, voiture, lecture.... Ces espaces permettent à l'enfant d'être en autonomie et de visualiser tout ce qu'il lui est possible de faire. Ceux-ci sont renouvelés régulièrement en fonction de la demande des enfants.

- ✚ **Des salles d'activités sont réparties par tranche d'âge :**
 - 2 pour les mercredis : 3-6 ans/7-13 ans.
 - 3 pour les vacances scolaires : 3-5 ans/6-8 ans/9-13 ans.Chaque groupe disposant d'une salle, les enfants se l'approprient notamment par la décoration. L'enfant a ainsi un endroit qui lui « appartient » auquel il peut s'identifier : « c'est sa salle ! »
Le petit matériel de base (ciseaux, feutres crayons, feuilles...) est mis à disposition des enfants, toujours dans le but de favoriser l'autonomie.

- ✚ **Une signalétique** permet aux enfants de se repérer et de se déplacer facilement dans le centre.

- ✚ **Les règles de vie du centre** ont été définies avec les enfants afin qu'ils en comprennent l'intérêt et se les approprient davantage. Elles sont lues à chaque séjour et sont modifiées si nécessaire, cette relecture favorise le dialogue.

- ✚ **Un bilan est effectué en fin d'activité.** Il peut se faire par écrit pour les plus grands, par orale ou de toutes autres façons (masque, bâton de parole...). Il permet de collecter l'avis des enfants, de favoriser leur sens critique et d'améliorer la démarche des animateurs pour les prochaines animations.

11. Accueil des enfants en situation de handicap

Le centre de loisirs a signé la charte « loisirs handicap » réalisée par diverses associations et structures : la Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS), le Conseil Général, le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers DAHLIR, la CAF...

Le DAHLIR participe à l'intégration régulière et pérenne des personnes en situation de handicap, en situation d'exclusion ou présentant une maladie chronique dans les loisirs.

La notion de handicap est appréhendée de manière la plus large possible : elle englobe tout type de handicap dont le handicap social et les troubles de la santé.

Au centre, chaque enfant est le bienvenu quel que soit son problème de santé ou son handicap. Un protocole d'accueil est établi entre la famille et la direction du centre de loisirs pour évaluer, répondre au mieux aux besoins de l'enfant et l'accueillir dans les meilleures conditions.

Avant chaque accueil, une rencontre avec le DAHLIR est programmée pour préparer sa venue et le projet d'accueil qui ne peut se concrétiser que si l'encadrement est en mesure de répondre aux besoins de l'enfant et d'assurer sa sécurité.

12. Responsabilités de la direction, les animateurs et les familles

a. La direction

Les familles :

Accueillir
Informer
Ecouter

Les enfants :

Protéger
Animer
Encadrer
Ecouter

Les animateurs :

- Former
- Accompagner
- Informer
- Evaluer
- Protéger

Centre de loisirs :

Gestion
Mise en place de projets
Responsable de l'équipe
pédagogique

b. Les animateurs

Enfants :

Assurer la
sécurité
Animer
Encadrer
S'adapter
Ecouter
Etre bienveillant

Centre de loisirs :

Respecter
S'adapter
Participer aux
projets
Communiquer

Famille :

Se présenter
Etre
disponible
Informer
Accueillir
Orienter
S'adapter

c. Les familles

Enfants :

- Adapter les tenues en fonction des activités.
- Informer le centre si son enfant est malade, fatigué...

Centre de loisirs :

S'intéresser à la vie de l'association.
Participer aux assemblées générales annuelles.

Equipe éducative :

Respecter les horaires d'accueil.
Prévenir en cas de modifications administratives